II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 16 octobre 1989

modifiant les limites des zones défavorisées en France au sens de la directive 75/268/CEE du Conseil

(Le texte en langue française est le seul faisant foi.)

(89/565/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la directive 75/268/CEE du Conseil, du 28 avril 1975, sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées [1], modifiée en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 797/85 [2], et notamment son article 2 paragraphe 3,

considérant que la directive 75/271/CEE du Conseil, du 28 avril 1975, relative à la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de la directive 75/268/CEE (France) [3], modifiée en dernier lieu par la décision 87/348/CEE [4], décrit les régions de la France reprises dans la liste communautaire des zones défavorisées au sens de l'article 3 paragraphes 3, 4 e 5 de la directive 75/268/CEE ;

considérant que le gouvernement français a demandé, conformément à l'article 2 paragraphe 1 de la directive 75/268/CEE, une modification des limites des zones défavorisées à l'annexe de la directive 75/271/CEE ;

considérant que le transfert de certaines zones déjà reprises dans la liste concernant les zones au sens de l'article 3 paragraphes 4 et 5 de la directive 75/268/CEE vers la liste concernant les zones au sens de l'article 3 paragraphe 3 de cette directive respectent les indices et les valeurs, y compris les critères d'exception, retenus par la directive 75/271/CEE, pour la délimitation des zones de montagne ;

considérant que l'ensemble des modifications demandées par le gouvernement français dans le cadre de l'article 2 paragraphe 3 de la directive 75/268/CEE n'aboutit pas à une augmentation de la superficie agricole utile de l'ensemble des zones défavorisées et par conséquent n'a pas effet sur la limite fixée audit article ;

considérant que le comité du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) a été consulté sur les aspects financiers ;

considérant que les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité des structures agricoles et du développement rural,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

La liste des zones défavorisées en France, figurant à l'annexe de la directive 75/271/CEE, est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La République française est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 16 octobre 1989.

Par la Commission

Ray MAC SHARRY

Membre de la Commission

(1) JO n° L 128 du 19. 5. 1975, p. 1.
(2) JO n° L 93 du 30. 3. 1985, p. 1.
(3) JO n° L 128 du 19. 5. 1975, p. 33.
(4) JO n° L 189 du 9. 7. 1987, p. 35.

ANNEXE

I. ZONES DÉFAVORISÉES AU SENS DE L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 3 DE LA DIRECTIVE 75/268/CEE

Zones à ajouter

Cantons	Communes ou parties de communes
	12 — Département de l'Aveyron
	Arrondissement de Rodez
Bozouls	Bozouls (partie), La Loubière (partie), Rodelle (partie)
Marcillac-Vallon	Balsac (partie), Muret-le-Château (partie), Salles-la-Source (partie)
Naucelle	Camjac (partie), Naucelle (partie), Tauriac-de-Naucelle (partie)
Requista	Ledergues (partie), Saint-Jean-Delnous (partie)
Rignac	Bournazel (partie), Rignac (partie)
Rodez-Ouest	Druelle (partie)
Rodez-Nord	Onet-le-Château (partie)
	Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue
Capdenac/Gare	Capdenac (partie)
Montbazens	Galgan (partie), Lugan (partie), Privezac (partie)
Villefranche-de-Rouergue	Villefranche-de-Rouergue (partie)
	21 — Département de la Côte-d'Or
	Arrondissement de Beaune
Liernais	Ménessaire
	38 — Département de l'Isère
	Arrondissement de Grenoble
Saint-Marcellin	Bessins (partie), Chevrières (partie), Dionay (partie), Saint-Appolinard (partie)
	Arrondissement de La Tour-du-Pin
Le Grand-Lemps	Burcin (partie), Chabons (partie)
Saint-Geoire-en-Valdaine	Charancieu (partie), La Bâtie-Divisin (partie)
Virieu	Blandin (partie), Chassignieu (partie), Chelieu (partie), Panissage (partie), Saint-Ondras (partie), Doissin (partie), Montrevel (partie)
	39 — Département du Jura
	Arrondissement de Saint-Claude
Moirans-en-Montagne	Meussia
	03 — Département de l'Allier
	Arrondissement de Vichy
Lapalisse	Le Breuil (partie), Chatelus (partie), Saint-Pierre-Laval (partie)
	43 — Département de la Haute-Loire
	Arrondissement de Brioude
Auzon	Azerat (partie)
Brioude	Lamotte (partie), Paulhac (partie), Beaumont (partie)

Cantons	Communes ou parties de communes
	46 — Département du Lot
	Arrondissement de Figeac
Bretenoux	Cornac, Gagnac-sur-Cere
Figeac-Ouest	Planioles
Figeac-Est	Bagnac-sur-Cele (partie), Cuzac, Lentillac-Saint-Blaise, Lunan, Montredon (partie), Saint-Félix (partie), Saint-Jean-Mirabel
Lacapelle-Marival	Le Bouyssou
Saint-Céré	Saint-Laurent-les-Tours
	54 — Département de la Meurthe-et-Moselle
	Arrondissement de Lunéville
Badonviller	Angomont, Bionville, Pierre-Percée, Raon-lès-Leau
	58 — Département de la Nièvre
	Arrondissement de Château-Chinon
Montsauche	Alligny-en-Morvan (partie), Montsauche-Les-Settons (partie), Moux (partie), Saint-Brisson
	63 — Département du Puy-de-Dôme
	Arrondissement de Clermont-Ferrand
Royat	Royat (partie)
	64 — Département des Pyrénées-Atlantiques
	Arrondissement de Bayonne
Hasparren	Hasparren (partie)
	70 — Département de la Haute-Saône
	Arrondissement de Lure
Champagney	Ronchamp
Faucogney-et-la-Mer	Amage
Mélisey	Saint-Barthélemy
	71 — Département de la Saône-et-Loire
	Arrondissement d'Autun
Lucenay-l'Évêque	Lucenay-l'Évêque, Chissey-en-Morvan, Cussy-en-Morvan, Anost, Sommant, Roussillon-en-Morvan, La Petite-Verrière, La Celle-en-Morvan (partie)
Saint-Léger-sous-Beuvray	Saint-Prix, La Grande-Verrière (partie), Saint-Léger-sous-Beuvray (partie)
	Arrondissement de Charolles
Chauffailles	Coublanc (partie), Chauffailles (partie), Anglure-sous-Dun (partie), Mussy-sous-Dun (partie), Chassigny-sous-Dun (partie), Saint-Igny-de-Roche (partie)
La Clayette	La Chapelle-sous-Dun (partie), Varennes-sous-Dun (partie), Gibles (partie)
	Arrondissement de Mâcon
Matour	Matour, Montmélard (partie), Dompierre-les-Ormes (partie), Trambly (partie)
Tramayes	Germolles-sur-Grosne, Tramayes, Saint-Point, Bourgvilain, Saint-Léger-sous-la-Bussière (partie)

Cantons	Communes ou parties de communes
	73 — Département de la Savoie
	Arrondissement d'Albertville
Grésy-sur-Isère	Grésy-sur-Isère (partie)
	Arrondissement de Chambéry
Grésy-sur-Aix	Méry (partie)
Chamoux-sur-Gelon	Betton-Bettonet (partie), Hauteville
La Motte-Servolex	Bourdeau
La Rochette	Détrier
	Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne
Aiguebelle	Aiton (partie)
	74 — Département de la Haute-Savoie
	Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
Saint-Julien-en-Genevois	Chênex (partie)
	88 — Département des Vosges
	Arrondissement d'Épinal
Bruyères	Beauménil, La Neuveville-devant-Lépanges
Remiremont	Remiremont
	Arrondissement de Saint-Dié
Brouvelieures	Belmont-sur-Buttant, Mortagne, Les Poulières
Saint-Dié	Combrimont

II. ZONES DÉFAVORISÉES AU SENS DE L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 4 DE LA DIRECTIVE 75/268/CEE

Zones à enlever de la liste

Cantons	Communes ou parties de communes
	12 — Département de l'Aveyron
	Arrondissement de Rodez
Bozouls	Bozouls (partie), La Loubière (partie), Rodelle (partie)
Marcillac-Vallon	Balsac (partie), Muret-le-Château (partie), Salles-la-Source (partie)
Naucelle	Camjac (partie), Naucelle (partie), Tauriac-de-Naucelle (partie)
Requista	Ledergues (partie), Saint-Jean-Delnous (partie)
Rignac	Bournazel (partie), Rignac (partie)
Rodez	Druelle (partie), Onet-le-Château (partie)
	Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue
Capdenac/Gare	Capdenac (partie)
Montbazens	Galgan (partie), Lugan (partie), Privezac (partie)
Villefranche-de-Rouergue	Villefranche-de-Rouergue (partie)
	21 — Département de la Côte-d'Or
	Arrondissement de Beaune
Liernais	Ménessaire

Cantons	Communes ou parties de communes
	38 — Département de l'Isère
	Arrondissement de Grenoble
Saint-Marcellin	Bessins (partie), Chevrières (partie), Dionay (partie), Saint-Appolinard (partie)
	Arrondissement de La Tour-du-Pin
Le Grand-Lemps	Burcin (partie), Chabons (partie)
Saint-Geoire-en-Valdaine	Charancieu (partie), La Bâtie-Divisin (partie)
Virieu	Blandin (partie), Chassignieu (partie), Chelieu (partie), Panissage (partie), Saint-Ondras (partie), Doissin (partie), Montrevel (partie)
	39 — Département du Jura
	Arrondissement de Saint-Claude
Moirans-en-Montagne	Meussia
	03 — Département de l'Allier
	Arrondissement de Vichy
Lapalisse	Le Breuil (partie), Chatelus (partie), Saint-Pierre-Laval (partie)
	43 — Département de la Haute-Loire
	Arrondissement de Brioude
Auzon	Azerat (partie)
Brioude	Lamotte (partie), Paulhac (partie), Beaumont (partie)
	46 — Département du Lot
	Arrondissement de Figeac
Bretenoux	Cornac, Gagnac-sur-Cere
Figeac-Ouest	Planioles
Figeac-Est	Bagnac-sur-Cele (partie), Cuzac, Lentillac-Saint-Blaise, Lunan, Montredon (partie), Saint-Félix (partie), Saint-Jean-Mirabel
Lacapelle-Marival	Le Bouyssou
Saint-Céré	Saint-Laurent-les-Tours
	54 — Département de la Meurthe-et-Moselle
	Arrondissement de Lunéville
Badonviller	Angomont, Bionville, Pierre-Percée, Raon-lès-Leau
	58 — Département de la Nièvre
	Arrondissement de Château-Chinon
Montsauche	Alligny-en-Morvan (partie), Montsauche-Les-Settons (partie), Moux (partie), Saint-Brisson
	64 — Département des Pyrénées-Atlantiques
	Arrondissement de Bayonne
Hasparren	Hasparren (partie)
	70 — Département de la Haute-Saône
	Arrondissement de Lure
Champagney	Ronchamp
Faucogney-et-la-Mer	Amage
Mélisey	Saint-Barthélemy

Cantons	Communes ou parties de communes
	71 — Département de la Saône-et-Loire
	Arrondissement d'Autun
Lucenay-l'Évêque	Lucenay-l'Évêque, Chissey-en-Morvan, Cussy-en-Morvan, Anost, Sommant, Roussillon-en-Morvan, La Petite-Verrière, La Celle-en-Morvan (partie)
Saint-Léger-sous-Beuvray	Saint-Prix, La Grande-Verrière (partie), Saint-Léger-sous-Beuvray (partie)
	Arrondissement de Charolles
Chauffailles	Coublanc (partie), Chauffailles (partie), Anglure-sous-Dun (partie), Mussy-sous-Dun (partie), Chassigny-sous-Dun (partie), Saint-Igny-de-Roche (partie)
La Clayette	La Chapelle-sous-Dun (partie), Varennes-sous-Dun (partie), Gibles (partie)
	Arrondissement de Mâcon
Matour	Matour, Montmélard (partie), Dompierre-les-Ormes (partie), Trambly (partie)
Tramayes	Germolles-sur-Grosne, Tramayes, Saint-Point, Bourgvilain, Saint-Léger-sous-la-Bussière (partie)

III. ZONES DÉFAVORISÉES AU SENS DE L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 5 DE LA DIRECTIVE 75/268/CEE

Zones à enlever de la liste

Cantons	Communes ou parties de communes
	63 — Département du Puy-de-Dôme
	Arrondissement de Clermont-Ferrand
Clermont-Ferrand	Royat (partie)
	73 — Département de la Savoie
	Arrondissement d'Albertville
Grésy-sur-Isère	Grésy-sur-Isère
	Arrondissement de Chambéry
Aix-les-Bains	Méry
Chamoux-sur-Gelon	Betton-Bettonet (partie), Hauteville
La Motte-Servolex	Bourdeau
La Rochette	Détrier
	Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne
Aiguebelle	Aiton (partie)
	74 — Département de la Haute-Savoie
	Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
Saint-Julien-en-Genevois	Chênex (partie)
	88 — Département des Vosges
	Arrondissement d'Épinal
Bruyères	Beauménil, La Neuveville-devant-Lépanges
Remiremont	Remiremont
	Arrondissement de Saint-Dié
Brouvelieures	Belmont-sur-Buttant, Mortagne, Les Poulières
Saint-Dié	Combrimont